



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 03 mars 2025
à 18h00

Etaient présents : Miltiades CONSTANTAKATOS, Pierre FIETIER, Bernadette MARTINATO, Michel NARDIN, Alain TRITTER, Patrick CLEMENCE, Bernard GUERRE-GENTON, Marc BLONDE, Alexandre MANCANET, Didier BITSCH

Etait(ent) excusé(e)s : Fanny COLLIN, Agnès HASSENBOEHLER

Etait(ent)absent (e)(s) : Farida BASBAS, Virginie MICHELAT,

Procuration(s): HASSENBOEHLER à BLONDE

Invité (e)(s) : Mme SILVESTRE (représentante des enseignants), M. GOMEZ (représentant des parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Pierre FIETIER

Vote du Budget 2025

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et à l'unanimité décide de voter le budget 2025 comme suit

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recette : 805 675 €

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 329 940 €

Questions Diverses

Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Président expose aux membres du conseil syndical que les lignes directrices de gestion ont été modifiées au 01 janvier 2025 pour inclure la bonification d'ancienneté attribuée aux agents de catégorie B, mais également inclure la participation financière obligatoire des collectivités à la prévoyance des agents au 01 janvier 2025

Fermeture d'une classe à la rentrée 2025

Les élus ont rencontré Mme BERTRAND, Inspectrice de l'Education Nationale, à propos d'une fermeture de classe sur le secteur du SIT à la rentrée 2025.

Trois propositions ont été présentées par les enseignants :

1^{ère} proposition

- 2 classes à Bethonvilliers
- 2 classes à Larivière
- 2 classes à Fontaine

2^{ème} proposition

- 2 classes à Larivière
- 4 classes à Fontaine (3 classes existantes + mise en place d'un bâtiment modulaire)

3^{ème} proposition :

- 1 classe à Bethonvilliers
- 2 classes à Larivière
- 3 classes à Fontaine

La 3^{ème} proposition n'est pas retenue, il n'est pas envisageable de laisser un enseignant seul sur un site.

Les élus ont pesé le pour et le contre des propositions 1 et 2, et la majorité des élus souhaiterait retenir la proposition n°2 comme solution provisoire.

Séance levée à 19 h 15

Vu pour être affiché le lundi 10 mars 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Pierre FIETIER



Le Président
Miltiades CONSTANTAKATOS

